Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-13_04_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 23 mai 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : MACHET Bernadette

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à CAULI Emmanuelle), BECAVIN Ellise (pouvoir à LECORGNE Nicole), BERTHELOT Yvon (pouvoir à GAILLARD Catherine), LAMIDON Nathalie (pouvoir à DODIER Yves), QUERRE Sophie (pouvoir à Erwann LARUPT)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 13-04-2026-CM : Convention emploi tripartites avec l'association Cap Découverte et le Département

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor et les communes soutiennent les emplois associatifs locaux par le biais des conventions tripartites.

A Binic-Etables sur mer, ces conventions concernent les associations « Cap à Cité », « Cap découverte», « Binic Pordic Football club », « Tennis club d'Etables » et « Groupement Jeunes Sud Goëlo ».

Après avoir renouvelé l'ensemble des contrats pour l'année 2025, le Département a mené une actualisation du dispositif dans le but de s'adapter au contexte budgétaire contraint, précisant notamment qu'aucune nouvelle demande ne serait retenue. Des réunions-bilan réunissant les associations, la commune et le département se sont tenues en mairie fin 2024 et début 2025.

Le département a centré le dispositif autour de deux priorités :

- le développement des politiques départementales (sport, culture, solidarités, jeunesse, environnement etc...)
- le développement des territoires et le développement de services auprès du plus grand nombre.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-13_04_2026_CM-DE

Le renouvellement pour 4 ans des conventions liées aux associations sportives et à Cap à cité a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal le 17 septembre 2025 puis le 4 février 2026 après validation de la commission permanente du Département.

Cette dernière s'est prononcée sur le renouvellement de la convention relative à l'association Cap découverte pour une durée de 2 ans.

Pour la participation de la commune de Binic-Etables sur Mer, la participation est proposée pour les mêmes montants :

Emploi de direction- cap découverte- du 01/01/2026 au 31/12/2027 (2 ans) :

CHARGES (€)		PRODUITS (€)	
Salaire annuel brut *prime annuelle d'ancienneté et reconstitution de carrière incluses*	41 720 €	Auto-financement association	36 535 €
		Financement de la collectivité locale	13 903 €
Charges patronales annuelles	16 438 €	Financement Conseil départemental	8 000 €
Frais de déplacement		Aides ou exonérations (FONJEP...)	
TOTAL	58 438 €	TOTAL	58 438 €

Emploi d'animateur- cap découverte du 01/01/2026 au 31/12/2027 (2 ans)

CHARGES (€)		PRODUITS (€)	
Salaire annuel brut *prime annuelle d'ancienneté et reconstitution de carrière incluses*	28 350 €	Auto-financement association	19 205 €
		Financement de la collectivité locale	9 000 €
Charges patronales annuelles	7 855 €	Financement Conseil départemental	8 000 €
Frais de déplacement		Aides ou exonérations (FONJEP...)	
TOTAL	36 205 €	TOTAL	36 205 €

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 20 mai 2026 ;

Vu les crédits prévus à cet effet au budget primitif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement pour 2 ans de la convention tripartite de financement des emplois de directeur et d'animateur de l'association Cap découverte.

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER Côtes d'Armor

PJ 14.1 Convention